



## Recuperer une caution bancaire d'un appartement quitte

Par **Eren61**, le **03/05/2012** à **01:05**

Bonjour,  
Pour pouvoir louer un appartement, en 2011, j'ai du faire une caution bancaire, c'est à dire un ans de loyer loyer bloqué au nom du propriétaire. En plus de cela, j'ai laissé une caution, que normalement quand je quitte l'appartement, je recupere. J'ai quitte mon appartement, l'état des lieux a été fait, j'ai donc bien rendu les clés et déménagé. Par contre, l'agence ne veut pas envoyer la lettre à ma banque, comme quoi la caution bancaire peut être débloquée. Et ils me disent que, il y a des travaux à faire dans l'appartement. Et tant qu'ils ne sont pas faits, ils ne vont pas envoyer la lettre à la banque qui sert à libérer la caution bancaire. Ont-ils le droit de faire ça? Alors que j'ai quitté mon appartement, et que en plus j'avais déjà laissé un dépôt de garantie en plus? Comment est-ce que je peux les pousser à m'envoyer cette lettre?  
Merci d'avance pour vos réponses.  
Cordialement